



Secrétaire général
MEEDDAT
Tour pascal B
92055 La Défense Cedex

Objet : Réunion du 14 mai 2009
RGPP n°154 : Mutualisation des moyens
Agences de l'eau / ONEMA

Monsieur le Secrétaire Général,

Suite à notre refus unanime de toute nouvelle réunion bilatérale, la Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature (DGALN) a finalement, accédé à notre demande de réunion d'un groupe de travail de l'ensemble des organisations syndicales représentatives et des Directeurs généraux des établissements ayant conduit les réflexions sur la mise en œuvre de la mesure RGPP n°154 « Mutualisation de fonctions supports des Agences de l'Eau avec l'Onema » qui se réunira le 14 mai 2009 au ministère. Pour autant, nous souhaitons que l'ensemble des organisations syndicales puisse être effectivement conviés.

Par ailleurs, suite à la décision du conseil de modernisation des politiques publiques du 4 avril 2008 de mutualisation des moyens dans les Agences de l'eau et l'Onéma (mesure RGPP n°154), vous avez demandé aux directeurs généraux de ces 7 établissements publics de conduire une réflexion sur ce sujet.

Chaque directeur général a mené un chantier pendant 8 mois « en chambre », sans jamais consulter les personnels et leurs représentants, pour aboutir globalement en termes d'économies d'emplois en Equivalent Temps Pleins Travaillés à une réduction de 59 ETPT sur la période 2009/2012 - *Rapport du 24/12/2008 remis aux organisations syndicales le 08 janvier 2009.*

Le 12 mars 2009, le groupe d'échanges du MEEDDAT avec les organisations syndicales représentatives au CTPM a été réuni pour présenter la synthèse des réflexions menées par les directeurs de ces établissements. Il a, en particulier, été annoncé la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) ayant pour mission de mettre en œuvre la mutualisation des fonctions supports des Agences de l'Eau/ONEMA. Cette solution, qui outrepassait largement la commande initiale RGPP, a été imposée par l'administration centrale (DEB) aux Directeurs des Etablissements concernés, qui l'avaient pourtant rejetée dans leur rapport remis le 8 janvier 2009 aux organisations syndicales.

Nous constatons que ce travail et ces orientations de la DGALN ont été menés et élaborés sans concertation, en écartant volontairement les organisations syndicales. Outre ses aspects intolérables, ce travail porte en germe démobilitation, perte de sens, et inefficacité pour les personnels des établissements concernés.

Ce chantier de mutualisation conduit à « marche forcée », sans dialogue social et sans étude d'impact n'est pas vécu par les personnels comme un moyen de répondre à des objectifs clairs en termes de politique de développement durable. Il apparaît inspiré par une logique purement comptable, sans prendre en compte les conditions qui devront effectivement être mises en œuvre pour répondre aux objectifs, non plus de moyens mais de résultats qui doivent désormais animer toute décision en matière de politique de l'eau, et notamment de son organisation technique et matérielle.

.../...

Au contraire, les personnels considèrent que les réflexions menées par les directeurs généraux des agences de l'eau, de l'Onema et par la DGALN auront pour conséquence une dégradation de leurs missions pour répondre aux engagements « clés » du Grenelle de l'Environnement et aux engagements Européens de la France, notamment sur leur mise en œuvre territorialisée, la gestion des ressources naturelles, la santé publique et la biodiversité.

Nos organisations revendiquent une réflexion sur les choix et les priorités d'une organisation permettant une action publique durable et efficace plutôt que d'appliquer des ratios technocratiques aux moyens humains et matériels. Cette réflexion, et à fortiori les décisions qui seront prises, doivent être partagées car leur appropriation par l'ensemble des acteurs est le seul garant de leur efficacité.

Le 20 avril dernier lors du 1^{er} comité de pilotage organisé par la DGALN relatif aux rapprochements des services de la police environnementale, l'ensemble des syndicats a refusé de siéger pour dénoncer les conditions et l'organisation de la concertation menée par la DGALN tant sur les mesures RGPP que plus largement dans le MEEDDAT.

Nous dénonçons la politique actuelle du fait accompli, qui bafoue les principes les plus élémentaires du dialogue social.

Aussi, nos organisations réitèrent avec force les revendications suivantes comme préalable à toute nouvelle concertation, à savoir :

1-Une véritable étude d'impact¹ sur les conséquences de la réforme RGPP mesure n°154 sur les missions, sur les personnels en termes d'effectifs, sur les situations individuelles et sur les dispositifs d'accompagnement. Cette étude doit s'appuyer sur un état des lieux et repartir de la commande initiale de la mesure RGPP du CMPP du 4 avril 2008.

2-Une garantie écrite du Ministre d'Etat que la traduction de cette mesure RGPP par le MEEDDAT n'impactera ni les missions, ni le statut ou la chaîne fonctionnelle et hiérarchique des établissements concernés

3-Des engagements sur l'amélioration du statut des personnels des agences de l'eau et de son extension aux personnels ITA de l'ONEMA/ONCFS ;

4-L'amélioration du régime indemnitaire des personnels et la revalorisation du statut des ATE et TE à l'ONEMA et le règlement du dossier « validation des services ».

Compte tenu de ce qui précède, l'ensemble des organisations syndicales du MEEDDAT signataires exige de disposer dans les plus brefs délais d'un relevé de décision répondant à nos revendications avant le prochain groupe de travail paritaire du 14 mai 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de notre considération.

Pour l'intersyndicale réunissant les organisations signataires,

Francis COMBROUZE (FNEE-CGT), Jean HEDOU (FETS-FO), Hubert LEBRETON (CFDT), Eric GOURDIN (UNSA- Ecologie), Laurent FAURE (SNE-FSU), Anne AESCHIMANN (SNAPE-Solidaires), Pierre BROS (EFA-CGC).

Copies :

-DGALN / DEB/MEEDDAT
-DRH/MEEDDAT
-DG des Agences/Onema

¹ En référence à la dernière circulaire du dialogue social de notre ministre d'état sur la nécessité de disposer d'une étude d'impact avant toute discussion....